Avis de convocation / avis de réunion

BOURBON Corporation

SA au Capital de 49 189 434 Euros
Siège Social : 148, rue Sainte – 13007 Marseille
310 879 499 R.C.S. Marseille

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **BOURBON Corporation,** sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra, à huis clos, le **23 juillet 2021 à 16 heures 30 à l'adresse suivante : EMD, Ecole de Management, Montée de l'Université, rue Joseph Biaggi, 13003 Marseille** afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Constat de l'absence de convention nouvelle
- Quitus au Président et aux Administrateurs de la Société et décharge du Commissaire aux Comptes de sa mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Non renouvellement et non remplacement de Madame Adeline Challon-Kemoun, en qualité d'Administrateur
- Démissions et non remplacements de Monsieur Antoine Grenier, de Madame Elisabeth Van Damme, de Monsieur Baudouin Monnoyeur, de Madame Xiaowei Wang et de Monsieur Mahmud Tukur, en qualité d'Administrateurs
- Renouvellement de Monsieur Adrien de Chomereau, en qualité d'Administrateur
- Pouvoirs pour les formalités

Avertissement – Pandémie de Covid-19

Dans le contexte de la pandémie mondiale de Covid-19 et de lutte contre sa propagation, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale de BOURBON Corporation se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

La tenue de l'Assemblée Générale en présentiel a dû être écartée compte tenu des mesures administratives limitant ou interdisant, à la date du présent avis de convocation, les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires et du nombre d'actionnaires qui pourraient se présenter à l'Assemblée Générale de BOURBON Corporation.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, **l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra exceptionnellement à huis clos**, **EMD, Ecole de Management, Montée de l'Université, rue Joseph Biaggi, 13003 Marseille** sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée Générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, sur le site internet de la société : http://bourboncorporation.fr/.

Les actionnaires trouveront sur le site internet de la société : http://bourboncorporation.fr/ le bulletin de vote par correspondance pour l'assemblée générale ordinaire qu'ils sont invités à remplir et à renvoyer au siège social de la société, au plus tard le 13 juillet 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION